



COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE
(CEPEJ)

QUESTIONNAIRE POUR ÉVALUER LES SYSTÈMES JUDICIAIRES 2011

Pays : Italie

Correspondant national

Nom Prénom : **CIPOLLINI Luigi**

Profession : **Statistician**

Organisation : **Ministry of Justice**

E-mail : **luigi.cipollini@giustizia.it**

N° Téléphone :

1. Données démographiques et économiques

1. 1. Généralités

1. 1. 1. Habitants et informations économiques

1) Nombre d'habitants (si possible au 1er janvier 2011)

60 626 442

2) Total des dépenses publiques annuelles au niveau national et le cas échéant, les dépenses publiques des collectivités territoriales ou entités fédérales (en €) - (Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP)

	Montant
Niveau national	526 944 438 870
Niveau territorial / entités fédérales (total pour l'ensemble des niveaux territoriaux/entités fédérales)	NA

3) PIB par habitant (en €)

25 727

4) Salaire moyen brut annuel (en €)

23 976

5) Taux de change de la monnaie nationale (zone non Euro) en € au 1 janvier 2011

A.1

Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 1 à 4 et, le cas échéant, tout commentaire relatif à l'interprétation des données fournies:

ISTAT (i.e. Italian National Statistical Institute)

1. 2. Données budgétaires relatives au système judiciaire

1. 2. 1. Budgets (tribunaux, ministère public, aide judiciaire, frais)

6) Budget public annuel approuvé pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux, en € (si possible sans le budget du ministère public et de l'aide judiciaire) :

TOTAL du budget public annuel approuvé pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	3 051 375 987
1. Budget public annuel alloué aux salaires (bruts)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	2 274 336 102
2. Budget public annuel alloué à l'informatisation (équipements, investissements, maintenance)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	58 083 534
3. Budget public annuel alloué aux frais de justice (frais d'expertise, d'interprètes, etc.), sans l'aide judiciaire. NB: ne concerne pas les taxes et frais à payer par les parties.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	317 399 440
4. Budget public annuel alloué aux bâtiments des tribunaux (maintenance, budget de fonctionnement)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	269 968 019
5. Budget public annuel alloué à l'investissement en nouveaux bâtiments (tribunaux)		NA
6. Budget public annuel alloué à la formation	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	755 313

7. Autres (Veuillez préciser)

 Oui

130 833 579

7) Dans le cas où vous ne pouvez pas distinguer le budget du ministère public et de l'aide judiciaire du budget alloué à l'ensemble des tribunaux, veuillez l'indiquer clairement. Si "autres", veuillez le préciser :

"Other" includes for instance compensation, reimbursement, document issuing, luncheon vouchers, etc

8) Existe-t-il une règle générale selon laquelle une personne doit payer une taxe ou des frais pour intenter une procédure devant une juridiction de droit commun :

 en matière pénale ? en matière autre que pénale ?

Si oui, existe-t-il des exceptions à la règle de payer une taxe ou des frais ? Veuillez préciser ces exceptions:

Except for cases concerning employment, agriculture and family matters.

9) Montant annuel des taxes ou frais judiciaires perçus par l'Etat (en €)

326 163 179

10) Budget public annuel approuvé et alloué à l'ensemble du système de justice, en €(ce budget n'inclut pas seulement le budget approuvé pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux comme défini à la question 6, mais aussi le système pénitentiaire, la protection judiciaire de la jeunesse, le fonctionnement du ministère de la Justice, etc.)

 NA

7 716 811 123

11) Veuillez préciser les éléments composant le budget de l'ensemble du système de justice.

Si "autre", veuillez préciser dans la case "commentaire" ci-dessous.

Système des juridictions	Oui
Aide judiciaire	Oui
Ministère public	Oui
Système pénitentiaire	Oui
Service de probation	Oui
Conseil de la justice	Non
Protection judiciaire de la jeunesse	Oui
Fonctionnement du ministère de la justice	Oui
Services des demandeurs d'asile et réfugiés	Non
Autres	Non

Commentaire :

12) Budget public annuel approuvé et alloué à l'aide judiciaire, en €- Si une ou plusieurs données ne sont pas disponibles, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Total du budget public annuel approuvé et alloué à l'aide judiciaire (12.1 + 12.2)	12.1 Budget public annuel alloué à l'aide judiciaire en matière pénale	12.2 Budget public annuel alloué à l'aide judiciaire en matière autre que pénale
Montant (en €)	127 055 510	87 080 432	39 925 078

13) Budget public annuel approuvé et alloué au Ministère public (en €). Veuillez ajouter dans la boîte

"commentaire" ci-dessous toute information utile à l'interprétation des données.

Montant

1 249 053 619

Commentaire :

14) Instances formellement responsables des budgets alloués aux tribunaux (réponses multiples possibles) :

	Préparation du budget global des tribunaux	Adoption du budget global des tribunaux	Gestion et répartition du budget entre les tribunaux	Evaluation de l'utilisation du budget au niveau national
Ministère de la justice	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre ministère	Oui	Oui	Non	Oui
Parlement	Non	Non	Non	Oui
Cour Suprême	Non	Non	Non	Non
Conseil Supérieur de la Magistrature	Non	Non	Non	Non
Tribunaux	Non	Non	Non	Non
Organisme d'inspection	Non	Non	Non	Non
Autre	Non	Non	Non	Non

15) Si autre ministère et/ou organisme d'inspection et/ou autre, veuillez préciser (au regard de la question 14) :

Other Ministry = Ministry of Economy and Finance

A.2

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système budgétaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années
- si possible un organigramme avec une description des compétences des différentes instances responsables des procédures budgétaires

Question 6 : As far as Q.6 is concerned we have experienced a decrease of the total budget allocated to the functioning of all courts. General cuts have particularly affected the budget allocated to computerization (along with goods and services).

Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 6, 9, 10, 11, 12 et 13.

Ministry of Justice – Budget and Accounts Department (Direzione Generale del Bilancio)

Except for Q.12: Ministry of Justice – (Statistics Department + Criminal Affairs Department)

2. Accès à la justice et à l'ensemble des tribunaux

2. 1. Aide judiciaire

2. 1. 1. Principes

16) L'aide judiciaire concerne-t-elle :

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
Représentation devant les tribunaux	Oui	Oui
Conseil juridique	NAP	NAP

17) L'aide judiciaire prévoit-elle la couverture ou l'exonération des frais de justice?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser:

People granted with legal aid are not required to pay the court fees.

18) Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire pour des frais relatifs à l'exécution des décisions de justice (par exemple : honoraires d'un agent d'exécution) ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser:

Legal aid also covers expenses related to the enforcement of judicial decisions.

19) L'aide judiciaire peut-elle être allouée pour d'autres frais (différents de ceux indiqués aux questions 16 à 18, par exemple honoraires d'un conseiller technique ou expert, honoraires d'autres professionnels de la justice (notaires), frais de voyage, etc.) ? Si oui, veuillez préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
	Oui	Oui

Commentaire :

For instance it can refer to private detectives, interpreters and expert witnesses.

20) Nombre d'affaires portées devant les tribunaux et ayant bénéficié de l'aide judiciaire. Veuillez préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous, le cas échéant. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

[Cette question porte sur le nombre annuel de décisions octroyant l'aide judiciaire aux justiciables qui ont saisi un tribunal. Elle ne concerne pas le conseil juridique fourni pour des affaires qui ne sont pas portées devant un tribunal.]

	Nombre
Total	159198
en matière pénale	103075
en matière autre que pénale	56123

Commentaire :

21) En matière pénale, les personnes n'ayant pas les moyens financiers suffisants peuvent-elles bénéficier de l'assistance gratuite (ou financée par un budget public) d'un avocat ? Veuillez préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

Personnes mises en cause	Oui
Victimes	Oui

Commentaire :

22) Si oui, ont-elles le libre choix de l'avocat dans le cadre de l'aide judiciaire?

- Oui
 Non

23) Votre pays procède-t-il à un examen des revenus et/ou des biens (patrimoine) du demandeur avant d'octroyer l'aide judiciaire ? Veuillez ajouter dans la boîte "commentaire" ci-dessous les informations utiles à l'interprétation des données fournies.

Si un tel système existe, mais que les données ne sont pas disponibles, veuillez indiquer NA. Si un tel système n'existe pas, veuillez indiquer NAP.

	montant du revenu (si possible pour une personne) en €	valeur des biens (patrimoine) en €
en matière pénale	10628	NA
en matière autre que pénale ?	10628	NA

Commentaire :

The threshold was increased compared to the 2008-2010 CEPEJ cycle.

24) En matière autre que pénale, est-il possible de refuser l'aide judiciaire pour absence de bien-fondé de l'action (par exemple pour caractère abusif de l'action en justice ou en raison de l'absence d'un éventuel succès) ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez expliquer les critères concrets pour refuser l'aide judiciaire :

It is possible to refuse legal aid when the request has none or poor grounds to be initiated.

25) La décision d'accorder ou de refuser l'aide judiciaire est-elle prise par :

- le tribunal ?
 une instance extérieure au tribunal ?
 une instance mixte (tribunal/organe externe)?

26) Existe-t-il un système privé d'assurance protection juridique permettant aux personnes physiques (cela ne concerne pas les entreprises ou autres personnes morales) de financer une action en justice ?

- Oui
 Non

Le cas échéant, veuillez donner des indications sur le développement actuel de ce type d'assurance dans votre pays; s'agit-il d'un phénomène grandissant ?

Actually in Italy this kind of private systems of legal expense insurance was introduced a few years ago and it is growing year by year.

27) La décision judiciaire peut-elle porter sur la manière dont les frais de justice payés par les parties au cours de la procédure seront partagés:

en matière pénale ?	Yes
en matière autre que pénale ?	Yes

B.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'aide judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

The Criminal Procedure provides that in case of condemnation the convicted party has to pay all the costs.

Veillez indiquer les sources des réponses aux questions 20 et 23:

Ministry of Justice – Statistics Department (Direzione Generale di Statistica)

Ministry of Justice – Criminal Affairs Department (Direzione Generale Affari Penali)

2. 2. Usagers des tribunaux et victimes**2. 2. 1. Droit des usagers et victimes**

28) Existe-t-il des sites/portails Internet officiels (ex: ministère de la Justice, etc.) à partir desquels le public a accès gratuitement :

Les sites internet mentionnés pourraient figurer notamment sur le site internet de la CEPEJ. Veuillez préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous quels documents et informations sont inclus aux adresses concernant "autres documents" :

aux textes

juridiques

(codes, lois, règlements, etc.) ?

Oui

www.normattiva.it/

www.giustizia.it

<http://www.senato.it/leggi/documenti/28689/30479/listaleggedoc.htm>

Internet:

à la

jurisprudence

des hautes

juridictions ?

adresse

Internet:

Oui

<http://www.cortedicassazione.it/AreaRiservata/BDGiurisprudenza/BDGiurisprudenza.asp>

<http://www.italggiure.giustizia.it/>

<http://www.giustizia-amministrativa.it/>

<http://www.cortecostituzionale.it>

à d'autres

documents (par exemple le

téléchargement

de formulaires,

l'enregistrement

en ligne) ?

Oui

<http://webstat.giustizia.it>

Commentaire :

<http://webstat.giustizia.it>

This is the new website of the Statistics Department within the Ministry of Justice. This website is composed of two distinct areas. In the public area one can find all figures related to justice. On the other hand, the restricted area is used by the courts to upload their own data through online forms.

29) Votre système prévoit-il une obligation d'informer les parties concernant les délais prévisibles de la procédure judiciaire?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser:

According to a new law issued in 2009 (69/2009 - Art 81-bis - Calendar of the process)

In civil proceedings, the judge has to provide the parties with the timetable of the process with an indication of subsequent hearings and obligations to be fulfilled. The terms established in the schedule may be extended when serious reasons occur. The extension must be requested by the parties before the deadline.

30) Existe-t-il un système d'information spécifique, public et gratuit, pour informer et aider les victimes d'infractions?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser:

There are some public and free-of-charge specific information systems, at both national and local level, which inform and help victims of crime. Often such information systems are specific to a crime or phenomenon (e.g. Stalking, in-house violence, etc.)

31) Existe-t-il des modalités favorables particulières applicables aux catégories de personnes vulnérables suivantes, au cours des procédures judiciaires. Si "autres personnes vulnérables" et/ou "autres modalités particulières", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

[Cette question ne concerne pas la phase d'investigation par la police et elle ne concerne pas l'indemnisation des victimes d'infractions traitée aux questions 32 à 34.]

	Dispositif d'information	Modalités particulières pour les audiences	Autres
Victimes de viol	Non	Oui	Non
Victimes du terrorisme	Non	Oui	Non
Enfants (témoins ou victimes)	Non	Oui	Oui
Victimes de violence domestique	Non	Non	Non
Minorités ethniques	Non	Oui	Non
Personnes handicapées	Non	Oui	Non
Délinquants mineurs	Non	Oui	Non
Autres (par exemple, les victimes de la traite des êtres humains)	Non	Non	Non

Commentaire :

Other = victims of human trafficking

Children victims of crimes are assisted and supported by social workers.

In Italy there is a special public fund for victims of human trafficking.

32) Votre pays dispose-t-il d'une procédure d'indemnisation des victimes d'infractions ?

- Oui
 Non

Si oui, pour quels types d'infractions

For all kind of offences.

33) Si oui, cette procédure d'indemnisation consiste-t-elle en:

- un dispositif public ?
 des dommages et intérêts à payer par la personne responsable (par décision du tribunal) ?
 un dispositif privé ?

34) Existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement des dommages et intérêts prononcés par les juridictions pour les victimes ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser le taux de recouvrement, le nom des études, la fréquence des études et l'organe responsable :

35) Le procureur a-t-il un rôle spécifique au regard des victimes (protection et assistance) ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

The Italian law provides duties and tasks in charge of the public prosecutor of protection and assistance to victims of crime that are not limited to his/her tasks during the proceeding.

36) Les victimes d'infractions peuvent-elles contester une décision du procureur de classer une affaire?

Veuillez vérifier la cohérence de votre réponse avec celle de la question 105 qui traite de la possibilité pour un procureur "de classer une affaire sans suite, sans avoir besoin d'obtenir une décision du tribunal".

- Oui
 Non
 NAP (le procureur ne peut pas décider de classer une affaire de son propre chef. Une décision judiciaire est nécessaire)

Le cas échéant, veuillez préciser :

The public prosecutor cannot decide to discontinue a case on his/her own. A judicial decision is needed).

2. 2. 2. Confiance des citoyens dans leur justice

37) Existe-t-il un système d'indemnisation pour les usagers dans les circonstances suivantes :

- durée excessive de la procédure ?
 non exécution des décisions de justice?
 arrestation injustifiée ?
 condamnation injustifiée ?

Le cas échéant, veuillez fournir des renseignements concernant la procédure d'indemnisation, le nombre d'affaires, le résultat des procédures et le dispositif actuel permettant de calculer le montant de l'indemnisation (par exemple, le tarif journalier pour une arrestation ou une condamnation injustifiée) :

In Italy there is a compensation system in case of excessive length of proceedings, wrongful arrest and wrongful condemnation.

38) Votre pays a-t-il mis en place des enquêtes auprès des professionnels de la justice et des usagers des tribunaux pour mesurer leur confiance dans la justice et leur degré de satisfaction par rapport au service rendu ? (plusieurs options possibles)

- enquêtes (de satisfaction) auprès des juges
 enquêtes (de satisfaction) auprès du personnel des tribunaux
 enquêtes (de satisfaction) auprès des procureurs
 enquêtes (de satisfaction) auprès des avocats
 enquêtes (de satisfaction) auprès des parties
 enquêtes (de satisfaction) auprès d'autres usagers des tribunaux (par exemple jurés, témoins, experts, interprètes, représentants des agences gouvernementales)
 Enquêtes (de satisfaction) auprès des victimes

Si possible, veuillez préciser leurs titres, objets et sites internet où elles peuvent être consultées :

In Italy no surveys of this kind were carried out in 2010. However, in 2011 two satisfaction surveys were carried out in the Italian pilot courts of Turin (North Italy) and Catania (South Italy). They were aimed at court visitors (i.e. parties, victims, witnesses, interpreters, experts, relatives of the parties,...). At present these surveys are to be considered as 'occasional'. However, depending on the goodness of the results this kind of surveys might be extended to other courts across the Country. In Catania two additional surveys were carried out: one aimed at lawyers and one aimed at court staff. (*)

(*Footnote)Additional material on these survey can be found at the following webpage:
http://www.giustizia.it/giustizia/it/mg_6_6_1.wp?contentId=NOL653602

39) Si possible, veuillez préciser :

	Enquêtes systématiques (par exemple annuelles)	Enquêtes occasionnelles
Enquêtes au niveau national	Non	Non
Enquêtes au niveau des tribunaux	Non	Oui

40) Existe-t-il un dispositif national ou local permettant de déposer une plainte concernant le fonctionnement du système judiciaire (par exemple le traitement d'une affaire par un juge ou la durée d'une procédure)?

- Oui
 Non

41) Veuillez préciser l'autorité compétente pour traiter de telles plaintes et informer si l'autorité doit ou ne doit pas respecter un délai pour répondre et/ou un délai pour traiter la plainte (plusieurs réponses possibles). Veuillez donner des informations sur l'efficacité de cette procédure de plainte dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

	Délai pour répondre (par exemple pour accuser réception de la plainte, pour informer des suites qui lui seront données, etc.)	Délai pour traiter la plainte	Pas de délais
Tribunal concerné	Non	Non	Non
Instance supérieure	Oui	Oui	Non
Ministère de la Justice	Non	Oui	Non
Conseil supérieur de la magistrature	Non	Oui	Non
Autres organisations extérieures (ex. médiateur)	Non	Non	Non

Commentaire :

Citizens can submit their complaints to the Ministry of Justice. Once the Ministry has received a complain they can ask the "Inspectorate Body" to investigate the issue further.

3. Organisation des tribunaux

3. 1. Fonctionnement

3. 1. 1. Tribunaux

42) Nombre de tribunaux considérés comme entités juridiques (structures administratives) et implantations géographiques. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Nombre total
42.1 Tribunaux de droit commun de 1ère instance (entités juridiques)	1 231
42.2 Tribunaux spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)	87
42.3 Tous les tribunaux (implantations géographiques) (ce chiffre inclut les tribunaux de droit commun de 1ère instance, les tribunaux spécialisés de 1ère instance, tous les tribunaux de seconde instance et cours d'appels et toutes les cours suprêmes)	1 378

43) Nombre (entités juridiques) de tribunaux spécialisés (ou ordre judiciaire spécifique) de 1ère instance. Si "autres tribunaux spécialisés de 1ère instance", veuillez donner des précisions dans la boîte "commentaire" ci-dessous. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Total (il doit correspondre au nombre indiqué à la question 42.2)	87
Tribunaux commerciaux	NAP
Tribunaux du travail	NAP
Tribunaux des affaires familiales	NAP
Tribunaux des affaires locatives (tribunaux des baux)	NAP
Tribunaux de l'exécution des sanctions pénales	58
Tribunaux administratifs	NAP
Tribunaux des assurances et/ou de la sécurité sociale	NAP
Tribunaux militaires	NAP
Autres tribunaux spécialisés de 1ère instance	29

Commentaire :

29 Minor (or Juvenile) Courts

44) Une réforme dans la structure des tribunaux est-elle envisagée (par exemple une diminution du nombre de tribunaux (implantations géographiques) ou une réforme de la compétence des tribunaux) ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

On August 2011, the Italian government issued a delegated law whose objective is the reduction of first instance courts. The criteria to be followed in the selection of offices to be closed are strictly related to the pursuing of cost reduction and efficiency improvement. The law focuses on a significant reduction of Judge of Peace offices (now they are 846) and of remote sites of Tribunals (now they are 220). Finally the law requires a reduction of small Tribunals and eventually small Prosecutor offices. The reform could require the reorganization of territorial distribution of offices and of their competences in order to balance the flows of proceedings and the number of users accessing the services.

45) Nombre de tribunaux de 1ère instance (implantations géographiques) compétents pour les affaires suivantes. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Nombre de tribunaux	
le recouvrement d'une petite créance.	846
le licenciement	385
le vol avec violence	385

Veuillez préciser la définition d'une petite créance et indiquer le montant financier en dessous duquel une créance est considérée comme telle :

The 846 Justice of Peace Courts deal with small claims, that is where the value of the claim is under 5.000 euros.

Veuillez indiquer les sources utilisées pour les réponses aux questions 42, 43 et 45 :

Ministry of Justice

3. 1. 2. Juges et personnels non-juges

46) Nombre de juges professionnels siégeant en juridiction (si possible au 31 décembre 2010) (veuillez fournir l'information en équivalent temps plein et pour des postes permanents effectivement occupés, pour tous les types de juridictions confondus – droit commun et spécialisées). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Veuillez ajouter dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute information utile à l'interprétation des données ci-dessus.

[Veuillez vous assurer que les procureurs et leurs personnels sont exclus des réponses suivantes (ils sont concernés par les questions 55-60). Si la distinction entre personnels attachés aux juges et personnels attachés aux procureurs n'est pas possible, merci de l'indiquer clairement.

Veuillez indiquer le nombre de postes effectivement pourvus à la date de référence et non pas les effectifs budgétaires théoriques.]

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de juges professionnels (1 + 2 + 3)	6654	3438	3216
1. Nombre de juges professionnels de première instance	5366	2602	2764
2. Nombre de juges professionnels dans les cours d'appel (2ème instance)	993	598	395
3. Nombre de juges professionnels dans les cours suprêmes	295	238	57

Commentaire :

47) Nombre de présidents de tribunaux (juges professionnels). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de juges professionnels (1 + 2 + 3)	216	188	28
1. Nombre de président(e)s de tribunaux de première instance	194	169	25
2. Nombre de président(e)s de cours d'appel (2ème instance)	21	18	3
3. Nombre de président(s) de cours suprêmes	1	1	0

48) Nombre de juges professionnels exerçant à titre occasionnel et rémunérés comme tel (si possible au 31 décembre 2010). Si nécessaire, veuillez indiquer dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute information utile pour l'interprétation de la réponse à la question 48.

Donnée brute NAP

Si possible, donnée en équivalent temps plein NAP

Commentaire :

There are no professional judges sitting in courts on an occasional basis in the Italian judicial system.

49) Nombres de juges non professionnels, non rémunérés, percevant, le cas échéant, un simple défraiement (si possible au 31 décembre 2010) (y compris les "lay judges" et juges consulaires ; les arbitres et les jurés sont exclus de cette donnée).

Donnée brute Oui 3 121

50) Votre système judiciaire prévoit-il un jury de jugement avec une participation des citoyens ?

Oui

Non

Si oui, pour quel(s) type(s) d'affaire(s) ?

Only for serious criminal offences, such as murdering.

51) Veuillez indiquer le nombre de citoyens ayant participé à de tels jurys pour l'année de référence :

NA

52) Nombre de personnel non-juge travaillant dans les tribunaux (si possible au 31 décembre 2010) (cette donnée ne devrait pas inclure le personnel travaillant pour les procureurs, voir question 60) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents effectivement occupés). Si « autres personnels non juges », veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

Nombre total de personnel non juge travaillant dans les tribunaux (1 + 2 + 3 + 4 + 5) Oui 24661

1. Rechtspfleger (ou organes équivalents) chargés de tâches juridictionnelles ou para-juridictionnelles, ayant des compétences autonomes et dont les décisions peuvent être susceptibles de recours. NAP

2. Personnels non juges chargés d'assister les juges à l'instar des greffiers (préparation des dossiers, assistance à l'audience, tenue des procès verbaux, aide à la préparation de la décision) Oui 9699

3. Personnels chargés de tâches relatives à l'administration et la gestion des tribunaux (gestion des ressources humaines, gestion des moyens matériels y compris de l'informatique, gestion financière et budgétaire, gestion de la formation) Oui 107

4. Personnels techniques Oui 702

5. Autres personnels non juges Oui 14153

Commentaire :

"Other non-judge staff" includes: assistants, receptionists, porters and other judicial staff

cf.12/07 (Q52): We would like to add a comment after Table 8.1 :

• Italy: The high percentage of "other non judge staff" in Italy is due to a very strict interpretation of the definition of the main categories.

53) S'il existe dans votre système la fonction de Rechtspfleger (ou organes équivalents), veuillez décrire brièvement leur statut et leurs fonctions:

There is no such figure in the Italian judicial system.

54) Les tribunaux ont-ils délégué certains services, relevant de leur compétence, à un service privé (par exemple, la maintenance informatique, la formation continue du personnel, la sécurité, les archives, le nettoyage)

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

Yes there is a number of non-core services outsourced to external providers, especially in IT, foreign language training (and not judicial training), cleaning and wire-tapping machinery rental.

C.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre

- les caractéristiques de votre système judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

Question 49 : As far as Q.49 I can confirm that the figures provided are correct. The decrease of both these numbers might be ascribed to the fact that in the period 2008-2010 no new personnel was hired.

Veillez indiquer les sources utilisées pour les réponses aux questions 46, 47, 48, 49 et 52

Ministry of Justice – Magistrates Department (Direzione Generale dei Magistrati)
except for Q.52 Ministry of Justice – HR Department

3. 1. 3. Procureurs et personnel

55) Nombre de procureurs au 31 décembre 2010 (veuillez fournir l'information en équivalent temps plein et pour des postes permanents effectivement occupés, auprès de tous les types de juridictions confondus – droit commun et spécialisées). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP. Veuillez ajouter dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute information utile à l'interprétation des données.

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de procureurs (1 + 2 + 3)	1 978	1 232	746
1. Nombre de procureurs auprès des tribunaux de première instance	1 700	1 008	692
2. Nombre de procureurs auprès des cours d'appel (2ème instance)	221	171	50
3. Nombre de procureurs auprès des cours suprêmes	57	53	4

Commentaire :

56) Nombre de chefs des ministères publics. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP. Veuillez ajouter dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute information utile pour l'interprétation des données.

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de chefs de ministères publics (1 + 2 + 3)	202	183	19
1. Nombre de chefs de ministères publics auprès de tribunaux de première instance	178	159	19
2. Nombre de chefs de ministères publics auprès des cours d'appel (2ème instance)	23	23	0
3. Nombre de chefs de ministères publics auprès des cours suprêmes	1	1	0

Commentaire :

As far as the gender issue in chapter 11 please can you add the following comment for Italy.

- Statistically speaking in recent years the number of female judges and prosecutors is increasing. This will presumably lead to a balance of genders in both the courts of appeal and the supreme court in the future.

57) D'autres personnes ont-elles des fonctions comparables à celles des procureurs ?

- Oui
 Non

Nombre (en équivalent temps plein)

1178

58) Si oui, veuillez préciser leurs noms et fonctions :

Their title is "Honorary Deputy Prosecutors" and their functions are regulated by law.

59) Si oui, est-ce que leur nombre est inclus dans le nombre de procureurs que vous avez indiqué à la question 55 ?

- Oui
 Non

60) Nombre de personnels (non procureurs) rattachés au ministère public (si possible au 31 décembre 2010) (sans le nombre de personnels non juges, v. question 52) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents effectivement pourvus)

Nombre Oui 9 409

C.2

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

Question 57 : As far as Q.57 I can confirm that the figures provided are correct. The decrease of both these numbers might be ascribed to the fact that in the period 2008-2010 no new personnel was hired.

cf.12/07 (Q57) : Please can you add the following comment after Table 10.1:

- In Italy the title given to those persons with similar duties as public prosecutors is "Honorary Deputy Prosecutors" (Vice Procuratori Onorari) and their functions are regulated by law.

Veuillez indiquer la source des réponses aux questions 55, 56 et 60

55 Ministry of Justice - Magistrates Department

56 Ministry of Justice - Magistrates Department

60 Ministry of Justice - Human Resources Department

3. 1. 4. Budget du tribunal et nouvelles technologies

61) Quelles instances possèdent des compétences budgétaires au sein des tribunaux ? Si "autre", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

	Préparation du budget	Arbitrage et répartition du budget	Gestion quotidienne du budget	Evaluation et contrôle de l'utilisation du budget
Conseil d'administration	Non	Non	Non	Non
Président du tribunal	Oui	Oui	Oui	Oui
Directeur administratif du tribunal	Oui	Oui	Oui	Oui
Greffier en chef	Non	Non	Non	Non
Autre	Non	Non	Non	Non

Commentaire :

62) Pour l'assistance directe au travail du juge/du greffier, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

Traitement de texte	100% of courts
Base de données électronique pour la jurisprudence	100% of courts
Dossiers électroniques	100% of courts
E-mail	100% of courts
Connexion internet	100% of courts

63) Pour l'administration et la gestion, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

Enregistrement des affaires	100% of courts
Système d'information sur la gestion du tribunal	+50% of courts
Système d'information financière	+50% of courts
Vidéoconférence	-10% of courts

64) Pour la communication entre le tribunal et les parties, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

Formulaire électronique	+50% of courts
Site internet	+50% of courts
Suivi électronique des affaires	-50% of courts
Registres électroniques	+50% of courts
Recouvrement électronique d'une petite créance	+50% of courts
Recouvrement électronique d'une créance non contestée	+50% of courts
Dépôt d'un recours depuis un poste informatique	+50% of courts
Vidéoconférence	-50% of courts
Autres moyens de communication électronique	0 % of courts

65) L'utilisation de la vidéoconférence dans les tribunaux (détails de la question 65). Veuillez indiquer dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute précision sur le cadre juridique et le développement de la vidéoconférence dans votre pays.

	65.1 En matière pénale, les tribunaux et les parquets ont-ils recours à la vidéoconférence pour des auditions de prévenus ou de témoins ?	65.2 Ces auditions par le juge / le procureur peuvent-elles avoir lieu dans les services de police ou/et les établissements pénitentiaires ?	65.3 Existe-t-il une législation spécifique sur les conditions d'utilisation de la vidéoconférence par les tribunaux ou les parquets, en particulier pour préserver les droits de la défense ?	65.4 La vidéoconférence est-elle utilisée en matière autre que pénale ?
	Oui	Oui	Oui	Oui

Commentaire :

Law 7/1/1998 n°11 - Discipline of participating in criminal proceedings in the trial examination at a distance and collaborators of justice

<http://www.parlamento.it/parlam/leggi/980111.htm>

cf.12/07 (Q64) : Please consider that we didn't provide any answer for the last item ("Other electronic communication facilities") at Q. 64 as it was no clear what kind of means of communications you were referring to. On the contrary, other member states gave an answer to this item. In this way, in our opinion, the score for the total could be inconsistent. We respectfully suggest to calculate the "Total number of points" at Table 5.11 without considering the last item.

cf.12/07 (Q65) : Please can you also add the following comment in the sub-section titled "Use of videoconferencing"

• In Italy videoconferencing is mainly used in criminal proceedings in order to question detainees subjected to special security measures so that they do not need to be taken from the prison to another location. Videoconferencing as more effective means of communication and for other uses other than in criminal proceedings is presently under testing.

C.3

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

3. 2. Performance et évaluation

3. 2. 1. Performance et évaluation

66) Existe-t-il une institution centralisée responsable de la collecte de données statistiques concernant le fonctionnement des tribunaux et du système judiciaire ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser le nom et les coordonnées de cette institution:

Direzione Generale di Statistica (i.e. Statistics Department) - Via Arenula 70 - Roma

67) Les tribunaux individuels doivent-ils établir un rapport annuel d'activités (qui présente par exemple le nombre d'affaires traitées, d'affaires en instance, le nombre de juges et de personnels administratifs, les objectifs à atteindre et un bilan d'évaluation) ?

- Oui
 Non

68) Existe-t-il dans les tribunaux un système de suivi régulier des activités des tribunaux concernant:

Le système de suivi des activités vise à contrôler l'activité quotidienne des tribunaux (en particulier la production des tribunaux) notamment au travers de collectes de données et d'analyses statistiques (v. aussi les questions 80 et 81).

- le nombre de nouvelles affaires ?
 le nombre de décisions rendues ?
 le nombre d'affaires faisant l'objet d'un renvoi ?
 la durée des procédures (délais)?
 autre ?

Si autre, veuillez préciser :

69) Existe-t-il un système d'évaluation régulière de l'activité (en termes de performance et de rendement) de chaque tribunal ?

Le système d'évaluation concerne la performance des systèmes judiciaires, incluant une vision à plus long terme et utilisant des indicateurs et des objectifs. Cette évaluation peut avoir une nature plus qualitative (v. questions 69-77). Elle ne concerne pas l'évaluation globale du (bon) fonctionnement des tribunaux (v. question 82).

- Oui
 Non

Veillez préciser :

A series of key indicators have been developed in collaboration with the High Judicial Council (CSM) to evaluate the performance of the courts (e.g. the clearance rate and the turn-over ratio).

70) Concernant l'activité des tribunaux, avez-vous défini des indicateurs de performance et de qualité (si non, veuillez passer à la question 72) :

- Oui
 Non

71) Veuillez préciser les 4 principaux indicateurs de performance et de qualité qui ont été définis :

- nouvelles affaires
 durée des procédures (délais)
 affaires terminées
 affaires pendantes et stocks d'affaires
 productivité des juges et des personnels des tribunaux
 pourcentage d'affaires traitées par un juge unique
 exécution des décisions pénales
 satisfaction du personnel des tribunaux
 satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaux)
 qualités judiciaire et organisationnelle des tribunaux
 coûts des procédures judiciaires
 autre

Si autre, veuillez préciser :

As requested, we selected the key indicators although others of the list are evaluated as well.

72) Existe-t-il des objectifs quantitatifs de performance (par exemple un nombre d'affaires à traiter par mois) pour chaque juge ?

- Oui
 Non

73) Veuillez préciser qui fixe les objectifs individuels des juges :

- pouvoir exécutif (par exemple Ministère de la justice)
 pouvoir législatif
 pouvoir judiciaire (par exemple un Conseil supérieur de la Magistrature ou une instance supérieure)
 Autre

Si autre, veuillez préciser :

74) Existe-t-il des objectifs de performance au niveau des tribunaux (si non, veuillez passer à la question 77)?

- Oui
 Non

75) Veuillez préciser qui fixe les objectifs des tribunaux :

- pouvoir exécutif (par exemple Ministère de la justice)
 pouvoir législatif
 pouvoir judiciaire (par exemple un Conseil supérieur de la Magistrature ou une instance supérieure)
 autre

Si autre, veuillez préciser :

Every year, at the beginning of the year, the Ministry of Justice provides new performance targets.

For the first time in Italian judiciary system law decree n. 98/2011 has provided for economic bonuses to courts and single magistrates when the number of pending cases is reduced by a certain percentage in a year (civil sector only).

76) Veuillez préciser les principaux objectifs appliqués aux tribunaux:

The main two targets are: reduction of the pending cases and reduction of costs.

77) Quelle est l'autorité chargée d'évaluer la performance des tribunaux (v. questions 69 à 76) (réponses multiples possible):

- Conseil Supérieur de la Magistrature
 Ministère de la justice
 organe d'inspection
 Cour Suprême
 organe d'audit extérieur
 autre

Si autre, veuillez préciser :

78) Existe-t-il des standards de qualité définis pour l'ensemble du système judiciaire (existe-t-il un système de qualité et/ou une politique de qualité de la justice) ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

79) Existe-t-il des personnels spécialisés dans les tribunaux responsables de ces standards de qualité ?

- Oui
 Non

80) Existe-t-il une procédure d'évaluation permettant de mesurer le stock d'affaires en instance et de repérer les affaires non traitées dans un délai raisonnable :

- en matière civile
 en matière pénale
 en matière administrative

81) Disposez-vous d'une procédure d'évaluation permettant de mesurer les temps morts durant les procédures judiciaires ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

82) Existe-t-il un système d'évaluation globale du (bon) fonctionnement des tribunaux basé sur un plan d'évaluation (calendrier de visites) convenu a priori?

Cette question ne concerne pas l'évaluation spécifique d'indicateurs de performance.

- Oui
 Non

Veuillez préciser la fréquence de l'évaluation:

Quarterly monitoring, Annual Report, Inspection visits every 3 years for every judicial office

83) Existe-t-il une procédure régulière de suivi et d'évaluation de l'activité du ministère public ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser:

Quarterly monitoring, Annual Report, Inspection visits every 3 years for every judicial

C.4

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques du système de suivi et d'évaluation des tribunaux

4. Procès équitable

4. 1. Principes

4. 1. 1. Informations générales

84) Pourcentage de jugements par défaut de première instance en matière pénale (affaires dans lesquels le suspect n'est ni présent ni représenté par un professionnel juridique durant l'audience) ?

NAP

85) Existe-t-il une procédure permettant la récusation effective d'un juge si une partie estime qu'il n'est pas impartial ?

Oui

Non

Si possible, nombre de récusations qui ont abouti (en une année):

86) Nombre d'affaires relatives à l'Article 6 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme (durée et non-exécution). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA.

	Affaires déclarées irrecevables par la Cour	Règlements amiables	Jugements constatant une violation	Jugements constatant une non violation
Procédures civiles - Article 6§1 (durée)	9	0	41	0
Procédures civiles - Article 6§1 (non-execution)	NA	NA	NA	NA
Procédures pénales - Article 6§1 (durée)	5	0	9	3

Veuillez préciser les sources :

Ministry of Justice – Legal and Human Rights Department (i.e. DG del Contenzioso e dei Diritti Umani)

D.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre

4. 2. Durée des procédures

4. 2. 1. Généralités

87) Existe-t-il des procédures spécifiques pour les affaires urgentes :

en matière civile ?

en matière pénale ?

en matière administrative ?

il n'y a pas de procédure spécifique

Si oui, veuillez préciser:

For instance specific measures when dealing with child protection.

88) Existe-t-il des procédures simplifiées :

en matière civile (petits litiges) ?

en matière pénale (petites infractions) ?

en matière administrative ?

il n'y a pas de procédure simplifiée

Si oui, veuillez préciser:

The "Processo per direttissima" is a simplified criminal proceeding it is applied in cases of red-handed arrest or confession of the accused. An example of simplified procedures for civil cases is the "Rito sommario".

89) Les tribunaux et les avocats ont-ils la possibilité de conclure des accords sur les modalités de traitement des affaires (présentation des dossiers, fixation des délais accordés aux avocats pour soumettre leurs conclusions et des dates d'audience) ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

Only in a few cases (e.g. company law)

4. 2. 2. La gestion des flux d'affaires et la durée des procédures judiciaires

90) Note:

Les correspondants nationaux sont invités à faire particulièrement attention à la qualité des réponses aux questions 91 à 102 concernant la gestion des flux d'affaires et la durée des procédures judiciaires. La CEPEJ a convenu que les données correspondantes ne seront traitées et publiées que dans la mesure où un nombre significatif d'Etats membres – tenant compte des données présentées dans le précédent rapport – y aura répondu, permettant une comparaison utile entre les systèmes.

91) Tribunaux de 1ère instance : nombre total d'affaires "autres que pénales". Si la donnée n'est pas disponible, indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, indiquer NAP.

Note 1: les affaires des catégories 3 à 5 (exécution, registres foncier et du commerce) doivent être présentées séparément dans le tableau. Les affaires de la catégorie 6 (administratives) doivent aussi être mentionnées séparément pour les pays disposant de tribunaux spécialisés, ayant des procédures spécifiques de droit administratif ou capables de distinguer affaires administratives et affaires civiles. Note 2: vérifier la cohérence horizontale et verticale des données fournies. La cohérence horizontale des données signifie: "(affaires pendantes au 1er janvier 2010 + nouvelles affaires) – affaires terminées" doit correspondre au nombre d'affaires pendantes au 31.12.2010. La cohérence verticale des données signifie que la somme des catégories 1 à 7 doit correspondre au total des affaires "autres que pénales".

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1+2+3+4+5+6+7)*	5 284 253	4 169 012	4 539 492	4 913 773
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 6)*	4 263 961	2 399 530	2 834 879	3 828 612
2. Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, etc. (si possible sans les affaires administratives ; sans les affaires relatives à l'exécution et/ou à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 3-7)*	510 320	1 258 567	1 225 680	543 207
3. Affaires relatives à l'exécution	509 972	510 915	478 933	541 954
4. Affaires relatives au registre foncier**	NAP	NAP	NAP	NAP
5. Affaires relatives au registre du commerce**	NAP	NAP	NAP	NAP
6. Affaires administratives (contentieuses et non contentieuses)	NAP	NAP	NAP	NAP
7. Autres affaires (par exemple affaires relatives au registre d'insolvabilité)	NAP	NAP	NAP	NAP

92) Si les tribunaux traitent des "affaires civiles (et commerciales) non contentieuses", veuillez

indiquer les catégories incluses :

Separation and divorce by mutual consent, interdiction & incapacitation, protective measures for underage, guardianship & trusteeship etc

93) Si "autres affaires", veuillez indiquer les catégories incluses :

94) Tribunaux de 1ère instance : nombre d'affaires pénales. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Note : Veuillez vérifier que les données fournies sont cohérentes (horizontalement et verticalement). La cohérence horizontale des données signifie que : "(affaires pendantes au 1er janvier 2010 + nouvelles affaires) – affaires terminées" doit correspondre au nombre d'affaires pendantes au 31 décembre 2010. La cohérence verticale des données signifie que la somme des catégories 8 et 9 en matière pénale doit correspondre au nombre total d'affaires pénales.

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires pénales (8+9)	1 283 382	1 607 646	1 519 531	1 371 497
8. Affaires pénales (infractions graves)	1 147 512	1 359 884	1 288 171	1 219 225
9. Petites infractions	135 870	247 762	231 360	152 272

95) La classification entre affaires pénales graves et petites infractions peut être difficile. Certains pays peuvent connaître d'autres voies de traitement des petites infractions (par exemple par la procédure administrative).

Veuillez indiquer, si possible, les catégories d'affaires comprises dans la catégorie infractions graves et les affaires à inclure dans la catégorie petites infractions :

Please can you add the following definition for "minor offences" after Figure 9.25:

- In Italy there is no formal definition of "Minor criminal cases". For the purposes of this report we have defined "Minor criminal cases" as those proceedings dealt by the Justice of Peace Offices.

96) Commentaires relatifs aux questions 91 à 95. Vous pouvez indiquer par exemple une situation particulière dans votre pays, expliquer vos réponses NA ou NAP ou expliquer le calcul du total d'affaires « autres que pénales » ou la différence au niveau de la cohérence horizontale etc.

97) Tribunaux de 2ème instance (appel) : Nombre total d'affaires « autres que pénales ». Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Note: le nombre total d'affaires « autres que pénales » inclut tous les catégories d'affaires présentés (chiffre 1 à 7).

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)	481 595	181 331	150 542	512 384
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 6)*	478 557	177 260	146 588	509 229
2. Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, etc. (si possible sans les affaires administratives ; sans les affaires relatives à l'exécution et/ou à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 3-7)*	3 038	4 071	3 954	3 155
3. Affaires relatives à				

l'exécution	NA	NA	NA	NA
4. Affaires relatives au registre foncier	NAP	NAP	NAP	NAP
5. Affaires relatives au registre du commerce	NAP	NAP	NAP	NAP
6. Affaires administratives (contentieuses et non contentieuses)	NAP	NAP	NAP	NAP
7. Autres affaires (par exemple affaires relatives au registre d'insolvabilité)	NAP	NAP	NAP	NAP

98) Tribunaux de 2ème instance (appel) : Nombre total d'affaires pénales. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires pénales (8+9)	197 696	99 345	79 496	217 545
8. Affaires pénales (infractions graves)	NA	NA	NA	NA
9. Petites infractions	NA	NA	NA	NA

Commentaire :

99) Cours suprêmes : nombre total d'affaires "autres que pénales". Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Note: le nombre total d'affaires « autres que pénales » inclut tous les catégories d'affaires présentés (chiffre 1 à 7).

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)	96 233	30 383	28 963	97 653
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 6)	94 573	30 063	28 507	96 129
2. Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, etc. (si possible sans les affaires administratives ; sans les affaires relatives à l'exécution et/ou à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 3-7)	NAP	NAP	NAP	NAP
3. Affaires relatives à l'exécution	1 660	320	456	1 524
4. Affaires relatives au registre foncier	NAP	NAP	NAP	NAP
5. Affaires relatives au registre du commerce	NAP	NAP	NAP	NAP
6. Affaires administratives (contentieuses et non contentieuses)	NAP	NAP	NAP	NAP
7. Autres affaires (par exemple affaires relatives au registre d'insolvabilité)	NAP	NAP	NAP	NAP

100) Cours suprêmes : Nombre total d'affaires pénales. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total	25 560	51 137	47 316	29 381

d'affaires pénales (8+9)				
8. Affaires pénales (infractions graves)	25 055	50 229	46 447	28 837
9. Petites infractions	505	908	869	544

Commentaire :

Under "misdemeanour and/or minor criminal cases" are included all those cases coming from the Justice of Peace Courts.
Under "severe criminal cases" are included the cases coming from other kind of Courts.

101) Nombre d'affaires de divorces contentieux, licenciements, vols avec violence et homicides volontaires reçues et traitées par les tribunaux de 1ère instance. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Affaires pendantes au 1er janvier 2010	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Divorces contentieux	36 176	25 119	24 531	36 764
Licenciements	NA	NA	NA	NA
Vols avec violence	NA	NA	NA	NA
Homicides volontaires	NA	NA	NA	NA

102) Durée moyenne des procédures, en jours (à partir de la date de saisine du tribunal). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

[La durée moyenne des procédures est calculée à partir de l'introduction du recours jusqu'au prononcé du jugement, sans tenir compte de la phase d'exécution. Nouveau : elle concerne la première, la deuxième et la troisième instance.]

	% des décisions ayant fait l'objet d'un appel	% d'affaires pendantes de plus de 3 ans	Durée moyenne en 1ère instance (en jours)	Durée moyenne en 2ème instance (en jours)	Durée moyenne en 3ème instance (en jours)	Durée moyenne de la procédure complète (en jours)
Divorces contentieux	NA	NA	538	453	NA	NA
Licenciements	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Vols avec violence	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Homicides volontaires	NA	NA	NA	NA	NA	NA

103) Le cas échéant, veuillez préciser les procédures propres au divorce (contentieux et non contentieux) :

104) Comment est calculé le délai de procédure pour les quatre catégories d'affaires ? Veuillez décrire la méthode de calcul.

Average length has been calculated using the following formula:

$$L = (\text{Initial Pending cases} + \text{Final Pending cases}) / (\text{Incoming cases} + \text{Resolved cases})$$

105) Veuillez décrire le rôle et les attributions du procureur dans la procédure pénale (plusieurs choix possibles) :

- diriger ou superviser l'enquête policière
- mener des enquêtes
- quand cela est nécessaire, saisir le juge pour qu'il ordonne des mesures d'enquêtes
- porter une accusation
- soumettre l'affaire au tribunal
- proposer une peine au juge
- faire appel
- superviser la procédure d'exécution
- classer l'affaire sans suite, sans avoir besoin d'obtenir une décision du tribunal (observer la cohérence avec la question 36!)
- clore l'affaire par une sanction ou une mesure imposée ou négociée sans décision d'un juge

autre attribution significative

Si "autres attributions significatives", veuillez préciser :

106) Le procureur a-t-il également un rôle dans les affaires civiles et/ou administratives ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

Public prosecutor is party in civil affairs in which public interest is involved – such as cases related to status and capacity of persons, rights of minors, divorces, bankrupt etc

107) La gestion des affaires par le procureur: ombre total des affaires pénales en 1ère instance. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Reçues par le procureur	Classées sans suite par le procureur (v. 108 ci-dessous)	Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur	Portées par le procureur devant les tribunaux
Nombre total d'affaires pénales de 1ère instance	3 602 309	2 006 369	NAP	733 450

108) Total des affaires classées sans suite par le procureur. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Nombre
Total des affaires classées sans suite par le procureur (1 + 2 + 3)	2 006 369
1. Classées sans suite par le procureur parce que l'auteur de l'infraction n'a pas pu être identifié	2 006 369
2. Classées sans suite par le procureur en raison d'une impossibilité de fait ou de droit	NA
3. Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité	NA

109) Est-ce que ces données incluent le contentieux routier ?

Oui

Non

D.2

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système concernant la durée des procédures et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

Q.91

As far as the most important issue, that is our high clearance rate, as a matter of fact an important change occurred in 2010 is the reason for such drastic improvement of the index.

In civil cases, litigants are required to pay a court tax to start certain types of proceedings. In 2010 such tax was extended to a particular type of proceedings called "Opposizione a sanzioni amministrative" (literally "Opposition to administrative sanctions"). In other words these proceedings have to do with traffic fees. People who got a fine are less likely to start a proceeding (as they have to pay the court tax) than before. Therefore the number of incoming cases has drastically dropped resulting in a significant improvement of the clearance rate.

Veuillez indiquer les sources pour les réponses aux questions 91, 94, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 107 et 108.

Ministry of Justice – Statistics Department (Direzione Generale di Statistica) + Highest Instance Court (Corte Suprema della Cassazione)

5. Carrière des juges et procureurs

5. 1. Recrutement et promotion

5. 1. 1. Recrutement et promotion

110) Comment les juges sont-ils recrutés ?

- Principalement par concours (par exemple après un diplôme universitaire en droit)
- Principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience professionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats)
- Une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle)
- Autres

Si autres, veuillez préciser:

111) Autorité(s) responsable(s): les juges sont-ils recrutés et nommés, initialement, en début de carrière, par :

[Cette question ne concerne que l'autorité qui est responsable de la décision de recrutement (elle ne touche pas l'autorité formellement responsable de la nomination si elle est différente de la première).]

- Une instance composée seulement de juges?
- Une instance composée seulement de non juges?
- Une instance composée de juges et de non juges?

Veuillez indiquer le nom de l'autorité responsable de la procédure globale de recrutement et de nomination des juges. S'il existe plusieurs autorités impliquées, veuillez décrire leurs rôles respectifs :

The recruitment process (including examination) is managed by the Ministry of Justice.

112) La même instance est-elle compétente pour la promotion des juges ?

- Oui
- Non

Si non, quelle instance est compétente pour la promotion des juges ?

The career advancement of both judges and prosecutors falls within the competence of the High Judicial Council (CSM) and it is based on periodic evaluations

113) Quels critères et procédures sont utilisés pour promouvoir les juges ? Veuillez préciser:

Every four years, the High Judicial Council (CSM) conducts a professional appraisal based on the professional skills of the judge. The criteria applied are: independence, impartiality, balance, professional capacity, hardworkingness, diligence and commitment.

114) Existe-t-il un système d'évaluation individuelle qualitative de l'activité professionnelle du juge ?

- Oui
- Non

115) Le statut du ministère public est-il:

- Indépendant?
- Sous l'autorité du ministre de la Justice?
- Autre?

Veuillez préciser:

Judges and public prosecutors are part of the same judiciary body with same regulation. They are both subject to the High Judicial Council (Consiglio Superiore della Magistratura).

116) Comment sont recrutés les procureurs ?

- Principalement par concours (par exemple après un diplôme universitaire en droit)
- Principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience juridique (par exemple des avocats)
- Une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle)
- Autres

Si "autres", veuillez préciser:

117) Autorité(s) responsable(s): les procureurs sont-ils recrutés et nommés, en début de carrière, par :

[Cette question ne concerne que l'autorité qui est responsable de la décision de recrutement (elle ne touche pas l'autorité formellement responsable de la nomination si elle est différente de la première).]

- Une instance composée seulement de procureurs ?
- Une instance composée seulement de non procureurs?
- Une instance composée de procureurs et de non procureurs?

Veuillez indiquer le nom de l'autorité responsable de la procédure globale de recrutement et de nomination des procureurs. S'il y a plusieurs autorités impliquées, veuillez décrire leurs rôles respectifs :

The recruitment process (including examination) is managed by the Ministry of Justice.

118) La même instance est-elle compétente pour la promotion des procureurs ?

- Oui
- Non

Si non, veuillez préciser quelle instance est compétente pour la promotion des procureurs
The career advancement of both judges and prosecutors falls within the competence of the High Judicial Council (CSM) and it is based on periodic evaluations.

119) Quels critères et procédures sont utilisés pour promouvoir les procureurs? Veuillez préciser:

Every four years, the High Judicial Council (CSM) conducts a professional appraisal based on the professional skills of the public prosecutor. The criteria applied are: impartiality, balance, professional capacity, hardworkingness, diligence and commitment.

120) Existe-t-il un système d'évaluation individuelle qualitative de l'activité professionnelle du procureur ?

- Oui
- Non

121) Le mandat des juges est-il à durée indéterminée (à savoir "à vie" = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?

- Oui
- Non

Si oui, existe-t-il des exceptions ? (ex: la révocation comme sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser :

According to the Italian Constitution, judges are appointed to office for life. However, a judge may be removed from office as a result of a disciplinary proceeding, initiated by the Prosecutor-general of the Court of Cassation or requested by the Minister of Justice according to artt. 107 of the Constitution. If charges are brought, the Disciplinary Section hears and decides the case. The proceeding has a judicial nature, right of defence is guaranteed at all stages, and the code of criminal procedure (as in force before 1989) applies. Against the disciplinary decision, appeal is possible before the Joint Civil Chambers of the Court of Cassation.

122) S'il existe une période probatoire pour les juges (par exemple avant d'être nommé "à vie"), quelle en est la durée ? Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Durée de la période probatoire (en années)
	NAP

123) Le mandat des procureurs est-il à durée indéterminée (à savoir « à vie » = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?

- Oui
 Non

Si oui, existe-t-il des exceptions (la révocation comme sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser :

In Italy a public prosecutor may be removed from office as a result of a disciplinary proceeding, initiated by the Prosecutor-general of the Court of Cassation or requested by the Minister of Justice according to artt. 107 of the Constitution. If charges are brought, the Disciplinary Section hears and decides the case. The proceeding has a judicial nature, right of defence is guaranteed at all stages, and the code of criminal procedure (as in force before 1989) applies. Against the disciplinary decision, appeal is possible before the Joint Civil Chambers of the Court of Cassation.

124) S'il existe une période probatoire pour les procureurs, quelle en est la durée? Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Durée de la période probatoire (en années)
	NAP

125) Si le mandat n'est pas à durée indéterminée pour les juges (voir question 121), est-il renouvelable ? Quelle est la durée du mandat (en années)?

NAP

126) Si le mandat n'est pas à durée indéterminée pour les procureurs (voir question 123), est-il renouvelable ? Quelle est la durée du mandat (en années)?

NAP

E.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système de sélection et de nomination des juges et des procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

Note for Q.122 and Q.124 (probation period)

In the 2008-2010 cycle questionnaire we said there was a probation period for both judges and prosecutors. It is better to clarify this point.

As a matter of fact, in order to become judges or public prosecutors, candidates have to pass a competitive public examination. After the examination successful candidates still have to spend 18 months as "Uditore" (literally "Listener"). This is a mandatory training rather than a probation period. Moreover this is a period of not less than eighteen months – during which 'appointed magistrates' do not fulfil any judicial function.

On completion of the traineeship the High Judicial Council (CSM) appraises whether the newly appointed magistrates are suitable to take up judicial functions. If the outcome of the appraisal is negative they are admitted

to a new traineeship of one year. If this new traineeship is followed by a second negative appraisal they are dismissed. If the outcome is positive the newly appointed magistrates take up judicial functions.

5. 2. Formation

5. 2. 1. Formation

127) Formation des juges

Formation initiale (par exemple fréquentation d'une école de la magistrature, stage dans un tribunal)	Compulsory
Formation continue générale	Optional
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)	Optional
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)	Optional
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Optional

128) Fréquence de la formation continue des juges:

Formation continue générale	Occasional (e.g. at times)
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)	Occasional (e.g. at times)
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)	Occasional (e.g. at times)
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Occasional (e.g. at times)

129) Formation des procureurs

Formation initiale	Compulsory
Formation continue générale	Optional
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. procureur spécialisé en crime organisé)	Optional
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. Procureur Général, administrateur)	Optional
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Optional

130) Fréquence de la formation continue des procureurs :

Formation continue générale	Occasional (e.g. at times)
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex.	Occasional (e.g. at times)

procureur spécialisé en crime organisé)	
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. Procureur Général, administrateur)	Occasional (e.g. at times)
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Occasional (e.g. at times)

131) Disposez-vous d'(une) institution(s) publique(s) chargée(s) de la formation des juges et des procureurs? Si oui, quel est le budget de cette (ces) institution(s) ?

Si vos institutions de formation judiciaire ne répondent pas à ces critères, veuillez le préciser.

	Formation initiale seulement	Formation continue seulement	Formation initiale et continue
Une institution pour les juges	NAP	NAP	NAP
Une institution pour les procureurs	NAP	NAP	NAP
Une institution commune pour juges et procureurs	NAP	NAP	NAP

Commentaire :

cf.12/07 (Q130) : Please can you amend the comment after figure 11.10 as follows:

• Italy – The training for judges and prosecutors was delivered by the High Council. The law decree N° 160/2006 has created the “School for the judiciary” (Scuola superiore della magistratura) under the management of the Ministry of Justice in cooperation with the High Council. The start of training activity is expected by the end of 2012.

E.2

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- des commentaires sur l'attention portée dans les curricula à la Convention européenne des Droits de l'Homme et à la jurisprudence de la Cour
- les caractéristiques de votre système de formation des juges et des procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

Since the “School for the Judiciary” is not yet operational, the training of judges and public prosecutors is run by the High Judicial Council with the assistance of the Scientific Committee.

5. 3. Exercice de la profession

5. 3. 1. Exercice de la profession

132) Salaires des juges et des procureurs.

	Salaires annuels bruts (€), en €, au 31 décembre 2010	Salaires annuels nets (€), en €, au 31 décembre 2010
Juge professionnel de 1ère instance au début de sa carrière	50 290	31 729
Juge de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours (veuillez indiquer le salaire moyen d'un juge de ce niveau, non pas le salaire du président de la cour)	176 000	95 965
Procureur au début de sa carrière	50 290	31 729
Procureur auprès de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours (veuillez indiquer le salaire moyen d'un procureur de ce niveau, non pas le salaire du Procureur Général).	163 788	89 779

Commentaire :

As far as Q.132, please consider that the salaries of judges and PMs do not depend on the position held but rather on experience (i.e. years of service). That means that the salary of a Judge working in the lowest courts can be the same as

the salary of a Judge working in the Highest Appellate Court. Therefore the increase we have experienced is due to the composition of judges and PMs in the Highest Appellate Court.

133) Les juges et les procureurs bénéficient-ils des avantages complémentaires suivants :

	Juges	Procureurs
Imposition réduite	Non	Non
Retraite spécifique	Non	Non
Logement de fonction	Non	Non
Autre avantage financier	Non	Non

134) Si autre avantage financier, veuillez préciser:

Maybe is not a proper benefit but in Italy judges receive a bonus salary if they accept to work in judicial offices with significant lack of personnel (sedi disagiate).

135) Un juge peut-il cumuler son travail avec les autres fonctions suivantes :

	Rémunéré	Non rémunéré
Enseignement	Oui	Oui
Recherche et publication	Oui	Oui
Arbitrage	Non	Non
Consultant	Non	Non
Fonction culturelle	Oui	Oui
Fonction politique	Non	Non
Autre fonction	Non	Non

136) Si des règles existent dans votre pays (par exemple, une autorisation est exigée pour exercer une fonction), veuillez les préciser. Si « autre fonction », veuillez préciser :

Any function – different from their work – performed by a judge or a public prosecutors is subject to authorisation by the High Judicial Council (CSM). The aim of authorisation is to ensure that the activity doesn't bring the risk of undermining the autonomy and impartiality of the magistrate's image.

137) Un procureur peut-il cumuler son travail avec les autres fonctions suivantes :

	Rémunéré	Non rémunéré
Enseignement	Oui	Oui
Recherche et publication	Oui	Oui
Arbitrage	Non	Non
Consultant	Non	Non
Fonction culturelle	Oui	Oui
Fonction politique	Non	Non
Autre fonction	Non	Non

138) Précisions s'il existe des règles particulières (par exemple autorisation nécessaire pour exercer tout ou partie de ces activités). Si « autre fonction », veuillez préciser :

Any function – different from their work – performed by a judge or a public prosecutors is subject to authorisation by the High Judicial Council (CSM). The aim of authorisation is to ensure that the activity doesn't bring the risk of undermining the autonomy and impartiality of the magistrate's image.

139) Prime de productivité : les juges ont-ils droit à des primes en fonction du respect d'objectifs quantitatifs de production de décisions (par exemple nombre de jugements rendus pour une période

donnée) ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser les conditions et éventuellement les montants:

For the first time in Italian judiciary system law decree n. 98/2011 has provided for economic bonuses to courts and single magistrates when the number of pending cases is reduced by a certain percentage in a year (civil sector only).

5. 4. Procédures disciplinaires**5. 4. 1. Procédures disciplinaires****140) Qui peut engager des procédures disciplinaires contre les juges (choix multiples possibles) ?**

- Citoyens
 Tribunal concerné ou supérieur hiérarchique
 Cour suprême
 Conseil Supérieur de la Magistrature
 Tribunal ou autorité disciplinaire
 Médiateur
 Parlement
 Pouvoir exécutif
 Autre ?
 Ceci n'est pas possible

Si "pouvoir exécutif" ou/et "autre", veuillez préciser :

Disciplinary proceeding against judges and public prosecutors can only be initiated by the Prosecutor General of the Corte Suprema di Cassazione (i.e. Supreme court) or by the Minister of Justice.

141) Qui peut engager des procédures disciplinaires contre les procureurs (choix multiples possibles) :

- Citoyens
 Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
 Procureur Général/Procureur d'Etat
 Conseil Supérieur de la Magistrature
 Tribunal ou autorité disciplinaire
 Médiateur
 Organisme professionnel
 Pouvoir exécutif
 Autre?
 Ceci n'est pas possible

Si "pouvoir exécutif" ou/et "autre", veuillez préciser :

Disciplinary proceeding against judges and public prosecutors can only be initiated by the Prosecutor General of the Corte Suprema di Cassazione (i.e. Supreme court) or by the Minister of Justice.

142) Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des juges? (plusieurs options possibles)

- Tribunal
 Cour suprême
 Conseil Supérieur de la Magistrature
 Tribunal ou autorité disciplinaire

- Médiateur
 Parlement
 Pouvoir exécutif
 Autre?

Si "pouvoir exécutif" ou/et "autre", veuillez préciser :
 High Judicial Council (Consiglio Superiore della Magistratura)

143) Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des procureurs ? (plusieurs options possibles)

- Cour suprême
 Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
 Procureur Général/Procureur d'Etat
 Conseil Supérieur de la Magistrature
 Tribunal ou autorité disciplinaire
 Médiateur
 Organisme professionnel
 Pouvoir exécutif
 Autre ?

Si "pouvoir exécutif" ou/et "autre", veuillez préciser :
 High Judicial Council (Consiglio Superiore della Magistratura)

144) Nombre de procédures disciplinaires intentées à l'encontre des juges et des procureurs. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP. Si "autre", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

[Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.]

	Juges	Procureurs
Nombre total (1+2+3+4)	175	NA
1. Faute déontologique	NA	NA
2. Insuffisance professionnelle	NA	NA
3. Délit pénal	NA	NA
4. Autre	NA	NA

Commentaire :
 The total number 175 refers to both Judges and Public prosecutors.
 Unfortunately we cannot breakdown this figure.

145) Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des juges et des procureurs. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Si « autre », veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous. S'il existe une disparité entre le nombre de procédures disciplinaires intentées et le nombre de sanctions prononcées, veuillez préciser les raisons dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

Nombre total (total 1 à 9)	50	NA
1. Réprimande	38	NA
2. Suspension	1	NA
3. Révocation	NAP	NA

4. Amende	NAP	NA
5. Diminution de salaire temporaire	NAP	NA
6. Rétrogradation de poste	6	NA
7. Mutation dans un autre tribunal géographiquement	3	NA
8. Démission	2	NA
9. Autre	NAP	NA

Commentaire :

The above figures refers to both Judges and Public prosecutors.

Unfortunately we cannot breakdown these figures.

E.3

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système de procédures disciplinaires pour les juges et les procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

Veillez indiquer les sources aux questions 144 et 145

High Judicial Council (Consiglio Superiore della Magistratura)

6. Avocats

6. 1. Statut de la profession et formation

6. 1. 1. Statut de la profession et formation

146) Nombre d'avocats exerçant dans votre pays.

211 962

147) Ce nombre inclut-il la catégorie « conseiller juridique » (« solicitor/in-house counsellor ») qui ne peut pas représenter en justice ?

- Oui
 Non

148) Nombre de conseillers juridiques qui ne peuvent pas représenter en justice

NAP

149) Les avocats ont-ils le monopole de la représentation en justice ? (plusieurs options sont possibles) pour les :

- Affaires civiles
 Affaires pénales - Défendeur
 Affaires pénales - Victime
 Affaires administratives
 Il n'y a pas de monopole

En cas d'absence de monopole, veuillez préciser les organismes ou personnes pouvant représenter les clients devant un tribunal (par exemple une ONG, un membre de la famille, un syndicat, etc....) et pour quelles affaires :

150) La profession d'avocat est-elle organisée à travers (plusieurs réponses possibles):

- un barreau national ?
 un barreau régional ?
 un barreau local ?

151) Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'avocat ?

- Oui
 Non

Si non, veuillez indiquer s'il existe d'autres exigences spécifiques en matière de diplôme ou de niveau universitaire :

152) Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les avocats ?

- Oui
 Non

153) La spécialisation dans certains domaines est-elle liée à certaines formations, à un certain niveau de compétence, à un certain diplôme ou à certaines autorisations ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

F.1

Veillez indiquer les sources aux questions 146 et 148 :

Commentaires utiles à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre :

Lawyers National Bar Association (Consiglio Nazionale Forense)

6. 2. Exercice de la profession

6. 2. 1. Exercice de la profession

154) Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur les honoraires prévisibles des avocats (à savoir, est-ce que les usagers peuvent aisément obtenir des informations préalables sur le montant des honoraires prévisibles, sont-ils transparents et loyaux) ?

Oui

Non

155) Les honoraires des avocats sont-ils librement négociés ?

Oui

Non

156) La loi ou les règlements du Barreau contiennent-ils des règles sur les honoraires des avocats (même s'ils sont librement négociés) ?

Oui, la loi contient des règles

Oui, les règlements du Barreau contiennent des règles

Non, ni la loi ni les dispositions du Barreau ne contiennent de règles

F.2

Commentaires utiles à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre :

Minimum and maximum applicable fees should be approved every two years.

6. 3. Standards de qualité et procédures disciplinaires

6. 3. 1. Standards de qualité et procédures disciplinaires

157) Des normes de qualité ont-elles été formulées pour les avocats ?

Oui

Non

Si oui, quels sont les critères de qualité utilisés?

There is a common professional behaviour code, approved and updated by the National Bar Council

158) Si oui, qui est responsable de la formulation de ces normes de qualité:

le Barreau ?

le législateur ?

autre ?

Si "autre", veuillez préciser :

159) Existe-t-il une possibilité de déposer une plainte concernant :

- la prestation de l'avocat ?
 le montant des honoraires ?

Veillez préciser :

Clients can submit a statement to the local bar inviting to investigate the lawyer. They can also submit a claim before a civil court against the lawyer's bill.

160) Quelle est l'autorité compétente pour traiter des procédures disciplinaires?

- le juge
 le ministère de la justice
 une instance professionnelle
 autre

Si autre, veuillez préciser :

The local bar is responsible for disciplinary proceedings; its judgment can be appealed before the National Bar Council (CNF).

161) Procédures disciplinaires initiées à l'encontre des avocats. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP. Si « autre », veuillez spécifier dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

[Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.]

	Nombre total de procédures disciplinaires initiées (1 + 2 + 3 + 4)	1. Faute déontologique	2. Insuffisance professionnelle	3. Délit pénal	4. Autre
Nombre	334	NA	NA	NA	NA

Commentaire :

Unfortunately we cannot provide a breakdown of the total number.

162) Sanctions prononcées à l'encontre des avocats. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Si "autre", veuillez le spécifier dans la boîte "commentaire" ci-dessous. S'il existe une disparité entre le nombre de procédures disciplinaires initiées et le nombre de sanctions, veuillez indiquer les raisons dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

	Nombre total des sanctions (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	1. Réprimande	2. Suspension	3. Révocation	4. Amende	5. Autre (par exemple exclusion du barreau)
Nombre	125	39	71	15	NAP	NAP

Commentaire :

F.3

Vous pouvez indiquer ci-dessous tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre

7. Mesures alternatives au règlement des litiges

7. 1. Mesures alternatives au règlement des litiges

7. 1. 1. Mesures alternatives au règlement des litiges

163) Existe-t-il des procédures de médiation dans le système judiciaire ? Si non, veuillez aller à la question 168

[Médiation judiciaire : dans ce type de médiation, il y a toujours l'intervention d'un juge ou d'un procureur qui facilite, conseille, décide ou/et approuve la procédure. Par exemple, dans des litiges civils ou des cas de divorce, les juges peuvent diriger les parties vers un médiateur s'ils estiment que des résultats plus satisfaisants peuvent être obtenus pour les deux parties. En matière pénale, le procureur peut se proposer en tant que médiateur entre un délinquant et une victime (par exemple pour établir un accord d'indemnisation).]

- Oui
 Non

164) Veuillez préciser, par type d'affaires, l'organisation de la médiation judiciaire :

	Médiation annexée au tribunal	Médiateur privé	Instance publique (autre que le tribunal)	Juge	Procureur
Affaires civiles et commerciales	Non	Oui	Non	Oui	Non
Affaires familiales (ex. divorce)	Non	Non	Non	Oui	Non
Affaires administratives	Non	Non	Non	Non	Non
Licenciements	Non	Non	Oui	Oui	Non
Affaires pénales	Non	Non	Non	Non	Non

165) Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire lors des procédures de médiation ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

Legal aid is provided for those people who declare an income below certain thresholds. These people are excluded from the payment of the mediation fee.

166) Nombre de médiateurs accrédités ou enregistrés qui exercent la médiation judiciaire :

NA

167) Nombre total de procédures de médiation judiciaire

Veuillez indiquer la source dans la boîte "commentaire" ci-dessous:

Nombre total (1+2+3+4+5)	NA
1. les affaires civiles	NA
2. les affaires familiales	NA
3. les affaires administratives	NAP
4. les affaires de licenciements	NA
5. les affaires pénales	NAP

Commentaire :

168) Votre système judiciaire connaît-il les formes d'ADR suivantes.

Si "autres mesures", veuillez le spécifier dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

--	--

la médiation autre que la médiation judiciaire?	Oui
l'arbitrage?	Oui
la conciliation?	Oui
d'autres mesures alternatives au règlement des litiges?	Oui

Commentaire :

There are:

- 1) Conciliation bodies provided by the D. Lgs. 5 / 2003 Article 38 for the following subjects: company law, financial brokerage, banking and credit.
- 2) The Chambers of Commerce as provided by law 580/93.
- 3) Conciliation bodies for disputes in the telecommunication sector (creation of the Corecom, as per delibera dell' Autorità Garante delle Telecomunicazioni, n. 173/07/CONS
- 4) "Negoziazioni paritetiche" which are private procedures of mediation established by consumers' associations and companies. Consumers' associations act on behalf of consumers who, at the end of the procedure, may decide whether to accept or not.

G.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système de mesures alternatives au règlement des litiges et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

In 2010 a large reform on ADR (decreto 28/2010) has been approved and since March 21, 2011 a number of matters in the civil sector require that a mandatory mediation procedure is executed before the case can be treated in court. In March 2012 the mediation procedure will be mandatory for additional subjects of the civil sector

Veillez indiquer les sources des réponses à la question 166

Ministry of Justice

8. Exécution des décisions de justice

8. 1. Exécution des décisions civiles

8. 1. 1. Fonctionnement

169) Existe-t-il dans votre système judiciaire des agents d'exécution ?

- Oui
 Non

170) Nombre d'agents d'exécution

3 365

171) Les agents d'exécution sont-ils (plusieurs choix possibles):

- des juges ?
 des huissiers de justice exerçant en profession libérale réglementée par les autorités publiques ?
 des huissiers de justice attachés à une institution publique ?
 d'autres agents d'exécutions ?

Veillez préciser leur statut et leurs compétences (pouvoirs):

172) Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'agent d'exécution ?

- Oui
 Non

173) La profession d'agent d'exécution est-elle organisée par :

- une instance nationale ?
 une instance régionale ?
 une instance locale ?
 NAP (la profession n'est pas organisée)

174) Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur le coût prévisible des frais d'exécution ?

- Oui
 Non

175) Est-ce que les frais d'exécution sont librement négociés ?

- Oui
 Non

176) Est-ce que la loi stipule des règles sur les frais d'exécution (même s'ils sont librement négociés) ?

- Oui
 Non

Veillez indiquer la source de la réponse à la question 170 :

Ministry of Justice – HR Department (Direzione Generale del Personale e della Formazione)

8. 1. 2. Efficacité des services d'exécution

177) Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des agents d'exécution ?

- Oui
 Non

178) Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les agents d'exécution :

- une instance professionnelle ?
 le juge ?
 le ministère de la justice ?
 le procureur ?
 autre ?

Si autre, veuillez préciser :

179) Des normes de qualité sont-elles formulées pour les agents d'exécution ?

- Oui
 Non

Si oui, quels sont les critères de qualités utilisés ?

180) Qui est chargé de formuler ces normes de qualité ?

- un organisme professionnel
 le juge
 Ministère de la Justice
 autre

Si "autre", veuillez préciser :

181) Disposez-vous d'un mécanisme spécifique pour l'exécution des décisions de justice rendues contre des autorités publiques, y compris pour assurer le suivi de cette exécution?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

182) Disposez-vous d'un système de contrôle de l'exécution ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

183) Quelles sont les principales plaintes des usagers concernant les procédures d'exécution ?

Veuillez n'en indiquer que 3 au maximum

- absence de toute exécution ?
- non exécution des décisions judiciaires rendues contre des autorités publiques ?
- manque d'information ?
- durée excessive ?
- pratiques illégales ?
- supervision insuffisante ?
- coût excessif ?
- autre ?

Si autre, veuillez préciser:

184) Votre pays a-t-il préparé ou adopté des mesures concrètes pour changer la situation concernant l'exécution des décisions de justice – en particulier les décisions rendues contre les autorités publiques?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

185) Existe-t-il un système mesurant la durée des procédures d'exécution :

- pour les affaires civiles ?
- pour les affaires administratives ?

186) Pour un jugement concernant un recouvrement de créances, pouvez-vous estimer le délai de notification aux parties habitant dans la ville du siège de la juridiction ?

NA

187) Nombre de procédures disciplinaires initiées à l'encontre des agents d'exécution. Si "autre", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

[Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.]

Nombre total de procédures disciplinaires initiées (1+2+3+4)	<input type="checkbox"/> nombre :	43
1. pour faute déontologique	<input type="checkbox"/> nombre :	0
2. pour insuffisance professionnelle	<input type="checkbox"/> nombre :	0
3. pour délit pénal	<input type="checkbox"/> nombre :	12
4. Autre	<input type="checkbox"/> nombre :	31

Commentaire :

188) Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des agents d'exécution.

Si "autre", veuillez le spécifier dans la boîte "commentaire" ci-dessous. S'il existe une disparité entre le nombre de procédures disciplinaires initiées et le nombre de sanctions, veuillez indiquer les raisons dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

Nombre total de sanctions (1+2+3+4+5)	<input type="checkbox"/> nombre :	51
1. Réprimande	<input type="checkbox"/> nombre :	23
2. Suspension	<input type="checkbox"/> nombre :	23
3. Révocation	<input type="checkbox"/> nombre :	1
4. Amende	<input type="checkbox"/> nombre :	4

5. Autre

 nombre : 0

Commentaire :

H.1**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'exécution des décisions civiles et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

Veillez indiquer les sources pour les réponses aux questions 186, 187 et 188 :

Ministry of Justice – HR Department (Direzione Generale del Personale e della Formazione)

8. 2. Exécution des décisions pénales**8. 2. 1. Exécution des décisions pénales****189) Qui est chargé de l'exécution des décisions pénales? (plusieurs options possibles)**

- Juge
 Procureur
 Services pénitentiaire et de probation
 Autre autorité

Veillez préciser ses fonctions et compétences (ex. fonctions d'initiative ou de contrôle). Si "autre autorité", veuillez préciser :

The judge of surveillance monitor and supervise the execution of the sentence respectful of the rights of detainees and inmates.

In particular, the judge of surveillance is responsible for: supervising the organization of prisons; approving the individual treatment plan for each prisoner; granting remission in case of mental illness, granting permits and safety measures; managing complaints of prisoners.

The judge of surveillance is also responsible for granting and revoking alternative measures to detention (e.g. home detention, conditional release, deferment of execution of sentences).

The prosecutor is responsible, pursuant to art. 655 Code of Criminal Procedure, for criminal enforcement of judgments, by proposing their demands to the judge.

190) En matière d'amendes prononcées par une juridiction pénale, existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement effectif ?

- Oui
 Non

191) Si oui, quel est le taux de recouvrement ?

- 80-100%
 50-79%
 moins de 50%
 ne peut être estimé

Veillez indiquer la source ayant permis de répondre à cette question:

H.2**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'exécution des décisions pénales et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

9. Notaires

9. 1. Notaires

9. 1. 1. Notaires

192) Existe-t-il des notaires dans votre pays ? Si non allez à la question 197

- Oui
 Non

193) Les notaires ont-ils un statut :

Si "autre", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

privé (sans contrôle d'une autorité publique)?		NAP
de profession libérale réglementée par les pouvoirs publics ?	<input checked="" type="checkbox"/> nombre	4 750
public?		NAP
autre ?		NAP

Commentaire :

Source: Notaries National Bar Association (Consiglio Nazionale del Notariato)

194) Le notaire exerce-t-il une fonction (plusieurs réponses possibles):

- dans le cadre de la procédure civile ?
 dans le domaine du conseil juridique ?
 pour authentifier les actes/certificats ?
 autre ?

Si "autre", veuillez préciser :

To check the legality of contracts

195) Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des notaires ?

- Oui
 Non

196) Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les notaires :

- une instance professionnelle ?
 le juge ?
 le ministère de la justice ?
 le procureur ?
 autre ?

Si "autre", veuillez préciser :

I.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système notarial et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

La profession du notaire est une profession libérale supervisée par l'Etat. On devient notaire après un concours public et ses actes professionnels font foi. Il est caractérisé par des qualités d'indépendance et d'impartialité.

Source for answering Q.193: Notaries National Bar Association (Consiglio Nazionale del Notariato)

10. Interprètes judiciaires

10. 1. Interprètes judiciaires

10. 1. 1. Interprètes judiciaires

197) Le titre d'interprète judiciaire est-il protégé?

- Oui
 Non

198) La fonction d'interprète judiciaire est-elle régulée par des normes juridiques?

- Oui
 Non

199) Nombre d'interprètes judiciaires accrédités ou enregistrés :

NA

200) Existe-t-il des critères relatifs à la qualité de l'interprétation dans les tribunaux ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser (par exemple avoir passé avec succès un examen particulier) :

201) Les tribunaux sont-ils responsables de la sélection des interprètes judiciaires ? Si non, veuillez indiquer dans la boîte "commentaire" ci-dessous quelle autorité est responsable de la sélection.

- Oui pour les recruter et/ou les nommer pour un mandat d'une certaine durée
Oui pour les recruter sur une base ad hoc en fonction des besoins d'une procédure spécifique
- Non

Commentaire :

J.1

Vous pouvez indiquer tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre

Veuillez indiquer la source pour répondre à la question 199 :

Ministry of Justice

11. Experts judiciaires

11. 1. Experts judiciaires

11. 1. 1. Experts judiciaires

202) Dans votre système, les experts interviennent-ils durant la procédure judiciaire comme (choix multiple possible):

- "Experts témoins" à qui les parties demandent d'apporter leur expertise pour soutenir leur argumentation
- "Experts techniques" qui mettent à la disposition du tribunal leurs connaissances scientifiques et techniques sur des questions de fait
- "Experts juristes" qui peuvent être consultés par le juge pour des questions de droit spécifiques ou qui ont pour tâche de soutenir le juge dans la préparation du travail judiciaire (mais qui ne participent pas au jugement)

203) Le titre d'expert judiciaire est-il protégé ?

- Oui
- Non

204) La fonction d'expert judiciaire est-elle régulée par des normes juridiques?

- Oui
- Non

205) Nombre d'experts judiciaires (experts techniques) accrédités ou enregistrés.

NA

206) Existe-t-il des critères relatifs à l'exercice de la fonction d'expert judiciaire dans le cadre des procédures judiciaires ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser, notamment les délais impartis pour présenter un rapport technique au juge :

Experts must address their technical report to the judge within 60 days

207) Les tribunaux sont-ils responsables de la sélection des experts judiciaires ?

Si non, veuillez indiquer dans la boîte "commentaire" ci-dessous quelle autorité est responsable de la sélection des experts judiciaires?

- Oui pour les recruter et/ou la nommer pour un mandat d'une certaine durée
- Oui pour les recruter sur une base ad hoc en fonction des besoins d'une procédure spécifique
- Non .

Commentaire :

K.1

Vous pouvez indiquer tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre

Veuillez indiquer la source pour répondre à la question 205 :

Ministry of Justice

12. Réformes envisagées

12. 1. Réformes envisagées

12. 1. 1. Réformes

208) Veuillez fournir des informations sur le débat actuel dans votre pays sur le fonctionnement de la justice. Des réformes sont-elles en préparation ou envisagées. Si possible, respectez les catégories suivantes:

1. Programmes de réforme généraux

2. Budget

3. Tribunaux et Ministère Public (par exemple pouvoir et organisation, modifications structurelles -par exemple la réduction du nombre des tribunaux-, gestion et méthodes de travail, technologies de l'information, arriéré judiciaire et efficacité, frais de justice, rénovation et construction de nouveaux bâtiments)

4. Conseil supérieur de la Magistrature

5. Professionnels de la justice (juges, procureurs, avocats, notaires, agents d'exécution, etc.) : organisation, formation, etc.

6. Réformes en matière civile, pénale et administrative, de conventions internationales et d'actes de coopération

7. Exécution des décisions de justice

8. Médiation et autres ADR

9. Lutte contre la criminalité et système pénitentiaire

10. Autres

1

An overall reform of the judicial system was presented by the Government in 2011 and its review has started within the Justice Commissions of Parliament. The economic turmoil exploded during the summer of 2011 has changed completely the parliamentary agenda so now the reform is in stand-by.

2

The Italian Ministry of Justice is facing, like all other segments of the public administration, an overall cost reduction and a higher level of control on expenditures. Several actions in this direction have been adopted with impact on both capital investments and operational expenses.

3

On August 2011, the Italian government issued a delegated law whose objective is the reduction of first instance courts. The criteria to be followed in the selection of offices to be closed are strictly related to the pursuing of cost reduction and efficiency improvement. The law focuses on a significant reduction of Judge of Peace offices (now they are 846) and of remote sites of Tribunals (now they are 220). Finally the law requires a reduction of small Tribunals and eventually small Prosecutor offices. The reform could require the reorganization of territorial distribution of offices and of their competences in order to balance the flows of proceedings and the number of users accessing the services.

5

There is an important debate currently in Italy around the reform of professions and this topic is strictly connected with a more general need of liberalization of public services. Government and representatives of legal professions are discussing about the best way to balance access to professions and quality of service.

6

The reforms in the civil sector have focussed on efficiency and simplification of procedures. In the criminal sector it is important to mention the creation of a unique code for all laws aimed at fighting against mafia and all other criminal organizations (Codice antimafia).

8

On March 2012, for two important additional categories of civil proceedings it will become mandatory to undergo a mediation procedure before they can enter the ordinary jurisdiction. In addition to that, the Ministry of Justice is issuing a number of acts that reinforce and promote the use of ADR in alternative to ordinary justice.

9

In 2010 it was approved a medium term program for the building of new prisons in the Italian territory. This program shall increase the overall capacity of the prison system. In addition to that other concrete measures are under discussion like: the improvement and more rational maintenance of existing structures, the hiring of more personnel assigned to prisons, the application of alternative measure of serving a punishment, the increase of working opportunity.